

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive CE/2001/58

PLANTOMAAG MIX 6M

Version 1

Date de révision 06.08.2009

Date d'impression 06.08.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : Plantomaag® MIX 6M

Design Code : 51726

Utilisation : Engrain liquid

Société : Maag Agro, Syngenta Agro AG,
Postfach 233, Chemiestrasse,
CH-8157 Dielsdorf

Téléphone : 044/855 88 11

Téléfax : 044/855 87 13

Téléphone en cas d'urgence : 145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description: Engrais NPK en partie enrobé avec magnésium 15-10-15-(2) et micro-éléments.

Composants dangereux:

Désignation	No. CE	No. CAS	Teneur (%)	Symbole de danger	Phrase de risques
Nitrate d'ammonium	229-347-8	6484-52-2	28,5	O Comburant	R 8-9

3. Identification des dangers

Risques particuliers:	Produit non dangereux aux termes de la directive 67/548/EWG. La préparation n'est sujette à aucune dégradation thermique comburante ni à la formation de composants explosifs. Elle peut cependant former des oxydes d'azote sous l'effet de la chaleur.
Risques particuliers: (Phrases R):	Aucuns
Effets / symptômes nocifs:	Inconnus.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandations générales:	Retirer les vêtements souillés.
-----------------------------------	---------------------------------

Page 1 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive CE/2001/58

PLANTOMAAG MIX 6M

Version 1

Date de révision 06.08.2009

Date d'impression 06.08.2009

En cas d'inhalation:	Transporter à l'air frais. Garder le patient tranquille et au chaud En cas de difficulté respiratoires consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau:	Laver aussitôt et à fond les parties concernées avec de l'eau et du savon. En cas de douleurs persistantes consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux:	Rincer les yeux à l'eau courante, abondamment et en soulevant les paupières (protéger l'œil intact, enlever les lentilles de contact). En cas de douleurs persistantes consulter un médecin.
En cas d'ingestion:	Rincer aussitôt la bouche avec de l'eau et donner abondamment à boire. En cas de malaise persistant, appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits d'extinction appropriés:	Eau
Produits d'extinction inappropriés:	Produit d'extinction à base organique ou contenant des produits organiques
Dangers spéciaux:	Le produit tel quel ne brûle pas. En cas d'incendie de grandes quantités, des gaz nitreux et de l'ammoniac peuvent se former.
Équipement de protection pour lutter contre l'incendie:	Vêtements de protection contre les produits chimiques et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures concernant les personnes:	Porter des vêtements de travail fermés, des lunettes et des gants de protection.
Mesures concernant l'environnement:	Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
Procédés de ramassage et nettoyage:	Recueillir mécaniquement le produit. Considérer le matériel contaminé comme déchet et l'éliminer comme tel selon le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	
Directives de sécurité:	Interdire l'accès de l'entrepôt aux personnes non autorisées. Sur le lieu de stockage, il est interdit de fumer ou de brandir un feu ouvert. Les travaux utilisant du feu ou de la chaleur ne peuvent être effectués qu'après avoir obtenu une autorisation écrite de l'employeur.
Directives pour la prévention des incendies et explosions:	Les masses de produit solidifiées ne peuvent être désagrégées qu'avec des procédés mécaniques. Il est interdit d'utiliser des explosifs ou munitions pour les faire éclater.
Entreposage	
Exigences concernant les locaux de stockage et les containers:	Protéger le produit de la pollution et du rayonnement solaire. Stocker au sec dans des conteneurs hermétiques, pas à proximité de matières inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur et d'ignition.
Stockage avec d'autres produits:	Ne pas entreposer le produit à proximité immédiate de substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive CE/2001/58

PLANTOMAAG MIX 6M

Version 1

Date de révision 06.08.2009

Date d'impression 06.08.2009

	inflammables pouvant provoquer des réactions chimiques dangereuses avec le nitrate d'ammoniac. Ne pas entreposer ensemble avec des denrées, boissons et fourrages.
Classe de stockage:	5.1 C Matières ayant un effet comburant (oxydant).
Ordonnance sur les liquides inflammables:	Classe de stockage VbF: aucune

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection personnelle	
Protection des voies respiratoires:	Pas nécessaire.
Protection des mains:	Gants en caoutchouc ou plastic résistants aux produits chimiques.
Protection des yeux	Lunettes de protection
Protection corporelle:	Porter des habits de travail fermés.
Mesures de protection et d'hygiène:	Ne pas manger ou boire durant le travail. Après le travail, se laver les mains et le visage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Forme:	Granulé
Couleur:	Beige
Odeur:	Spécifique au produit
Données concernant la sécurité	
Changement d'état:	> 200°C (décomposition)
Point d'ébullition:	Ne s'applique pas
Point de fusion:	Pas déterminé
Point d'ignition:	Ne s'applique pas
Inflammabilité:	Ne s'applique pas
Auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés comburantes:	Le produit n'attise pas le feu
Risques d'explosion:	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
Limites d'explosivité:	UEG: néant OEG: néant
Pression de vapeur (à ... °C):	pas déterminée
Densité (à 20°C):	Environ 1,0 g/cm ³
Solubilité dans l'eau (à 20°C):	partielle

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:	Températures supérieures à +150°C. Exposition au rayonnement solaire.
Substances à éviter:	Métaux sous forme de poudre, métaux alcalins, carbures, matières inflammables, nitrites, bases, acides
Produits de dégradation dangereux:	Réagit avec les produits alcalins en libérant de l'ammoniac.
Produits de dégradation thermique:	Anhydride phosphorique, gaz nitreux et ammoniac.
Données supplémentaires:	Pas de dégradation lors d'emploi conforme aux directives. En conditions normales le produit est stable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive CE/2001/58

PLANTOMAAG MIX 6M

Version 1

Date de révision 06.08.2009

Date d'impression 06.08.2009

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Études toxicologiques	
Toxicité aiguë:	Pas de données toxicologiques disponibles. Valeurs probables sur la base de formulations comparables: LD50 (orale, rat): >10.000mg / kg Comme le produit ne se solubilise dans le sol qu'au cours des mois, un effet toxique aigu, dû au nitrate par exemple, est exclu.
Autres indices toxicologiques	
- après inhalation de poussière:	Légère irritation des muqueuses.
- après inhalation de vapeurs:	Malaise.
- après contact avec la peau:	Légères irritations.
- après contact avec les yeux:	Légères irritations.
- après ingestion de grosses quantités:	Malaise, vomissement, diarrhée, dérangement de la régulation des électrolytes.
- Activités systémiques:	Après ingestion de très grosses quantités: chute de la pression artérielle, crampes, état narcotique, paralysie respiratoire, hémolyse.
Autres indications:	Aucun effet toxique n'est attendu lors d'une manipulation correcte du produit. Le produit doit être manipulé avec les précautions usuelles s'appliquant à tout produit chimique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DEGRADABILITE)

Effets écotoxicologiques:	Des données quantitatives sur l'action écologique du produit ne sont pas disponibles.
Autres données:	Concernant l'ammoniac: Effets biologiques: < pour les poissons: toxique à partir de 0,3 mg/l; pour les organismes aquatiques servant de nourriture aux poissons: toxique à partir de 0,3 mg/l. Concernant les nitrates en général: Danger pour l'eau potable. Toxicité pour les poissons: LC ₅₀ > 500 mg/l. Suivant leur concentration, les composés phosphorés et/ou azotés peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux. Aucun problème écologique n'est à craindre lors d'une manipulation et utilisation correcte.
Indications générales:	Classe de risque pour l'eau: 1 (faiblement dangereux pour les eaux) Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les canalisations. Le produit contient des éléments nutritifs se trouvant ordinairement dans les engrais.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination du produit	
Type de produit	Engrais pour plantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive CE/2001/58

PLANTOMAAG MIX 6M

Version 1

Date de révision 06.08.2009

Date d'impression 06.08.2009

Recommandation:	Apporter les restes de produits pour être utilisés de manière conforme aux directives ou les éliminer conformément aux prescriptions officielles locales.
Code déchets selon le Catalogue européen des déchets: (no EAK)	061001
Déclaration des déchets:	Déchets issus de la chimie de l'azote et de la fabrication d'engrais.
Élimination des emballages souillés	
Recommandation:	Éliminer les emballages contaminés conformément aux prescriptions officielles locales.
Produit de nettoyage:	Nettoyage mécanique ou lavage à l'eau. Ne pas déverser l'eau de lavage dans les canalisations.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par la route et le rail:	Marchandise non dangereuse.
Transport maritime:	Marchandise non dangereuse. Mélange non dangereux selon le test Trog
Transport aérien:	Marchandise non dangereuse. Mélange non dangereux selon le test Trog
Autres données	Mélange non dangereux selon le test Trog. Rapport d'analyse BAM Tgb-no. 12562/89; 4-4501

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE	
Symbole et désignation de danger:	Aucun
Désignation particulière de certaines préparations:	Aux termes de l'ordonnance sur les produits dangereux du 15.11.1999 (état 10.07.2002), Annexe V, no 2: „Engrais avec nitrate d'ammoniac, groupe C" Rapport d'évaluation BAM Tgb.-No. 12562/89; 4-4501)
Prescriptions Nationales	
Limitation concernant les employés:	Néant
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs:	Néant
Classification selon l'Ordonnance VbF sur les liquides inflammables	Néant
Directive sur la qualité de l'air (TA-Luft):	Néant
Classe de risque pour les eaux:	1 – faible risque pour les eaux
Autres prescriptions, limitations ou interdictions:	Néant



efficace et fiable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la
directive CE/2001/58

PLANTOMAAG MIX 6M

Version 1

Date de révision 06.08.2009

Date d'impression 06.08.2009

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.